

## **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

# École de La Ruche 6 маі 2024 à 18 н 30

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil d'établissement de l'école de la Ruche et de Dominique-Savio tenue le 6 mai 2024.

#### Présents

Adeline Feuiltaine, parent
Annie Gonthier, enseignante
Audrey Morin, parent
Brigitte Boucher parent substitut
Catherine Magny, parent
Érika Avoine, psychoéducatrice
Marie-Claude Matte, directrice
Maxime Turgeon, directeur adjoint
Nancy Barlow, enseignante
Noémi Potvin, présidente
Rodica Pastusac, parent
Sara-Judith Labbé, éducatrice en service de garde
Valérie Lefebvre, parent
Yves Poirier, enseignant
Nathalie Jean, parent

### **Absents**

Amélie Larochelle, technicienne en service de garde Olivier Pouliot, enseignant Suzie Brassard, enseignante

## Membres du public

Johanie Bélanger Julie Ferland Karyne Fecteau Myriam Lambert Sophie Fortin

#### ORDRE DU JOUR

#### 1. PRÉLIMINAIRES

#### 1.1. Ouverture de la rencontre

Madame Noémi Potvin ouvre la séance du conseil d'établissement à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

## 1.2. Présences et vérification du quorum

Les présences sont prises par madame Noémi Potvin. Le quorum est atteint.

## 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Noémi Potvin fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. On demande qu'on ajuste la numérotation des points : le 5.1 devient le 3.1 et le 6.1 devient le 4.1.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Magny
APPUYÉE PAR madame ? que l'ordre du jour soit adopté.
ADOPTÉ à l'unanimité

097 – CE R24/05/06-1

#### 1.4. Présentation par la direction en lien avec l'anglais intensif

Madame Marie-Claude Matte fait la présentation concernant le programme d'anglais intensif (Power Point). Elle explique durant la présentation que madame Anne-Marie Noël (enseignante de 6<sup>e</sup> année) et monsieur Yves Poirier (enseignant de 6<sup>e</sup> année en anglais intensif) ont travaillé en collaboration afin de proposer un modèle spécifique répondant aux enjeux du milieu scolaire de l'école de la Ruche.

Madame Marie-Claude Matte nomme qu'avec le modèle proposé, les enseignants n'auront qu'à faire deux (2) bulletins, et ce, en évaluant chacune des compétences. Elle mentionne aussi qu'avec le modèle proposé, les enseignants n'auront qu'une seule rencontre de parents, soit celle du début de l'année scolaire.

En ce qui concerne la sélection des élèves, madame Marie-Claude Matte mentionne que l'école a le pouvoir de discuter avec la famille afin de prendre la meilleure décision si l'élève est en échec scolaire dans les matières à sanction : français et mathématique.

Madame Marie-Claude Matte mentionne que pour l'ajout de périodes d'anglais pour les groupes d'anglais au régulier en plus de la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, ce surplus est payé par les fonds de l'école.

### 1.5. Intervention du public

Madame Noémi Potvin invite les membres du public à poser des questions.

Madame Karyne Fecteau souligne que le modèle proposé n'est pas parfait, mais nomme également que la période peut être longue pour les élèves ayant commencé en français/mathématiques en vue du secondaire. Elle nomme préférer l'organisation cycle/cycle.

Madame Sophie Fortin s'interroge sur la quantité de temps en anglais avec la formule 1 cycle/1 cycle ou 2 cycle/2 cycle. Madame Marie-Claude Matte répond que c'est réparti à 50 % et 50 %. Donc oui, on respecte cet aspect de l'anglais intensif.

Madame Myriam Lambert mentionne être d'accord pour des cycles séparés. Par la suite, elle questionne quant à savoir la raison de la diminution de ressources en anglais (du temps). Madame Marie-Claude Matte explique qu'avant, le CSSDN octroi 1,5 (ressource humaine) et que l'année prochaine, ce sera 1 (ressource humaine), et ce, en raison du manque de ressources humaines. Par la suite, madame Marie-Claude Matte mentionne que cette formule est plus favorable, car sinon, cela implique qu'un enseignant spécialisé d'anglais se promène d'une école à une autre durant l'année scolaire.

Monsieur Yves Poirier fait mention du sentiment d'appartenance à l'école et mentionne que c'est difficile pour l'enseignant d'être dans plusieurs bâtisses. Ce n'est pas attractif. Madame Noémi Potvin interroge sur la possibilité d'ajouter deux classes en anglais. La réponse de madame Marie-Claude Matte est négative puisque cela implique un ajout de ressources humaines en anglais.

Myriam Lambert interroge sur le pourcentage de parents intéressés par l'anglais intensif dans les années dernières. Madame Marie-Claude répond qu'elle ne sait pas et laisse la parole à Yves Poirier qui mentionne ne pas savoir. Madame Noémi Potvin estime que c'est environ 65 %.

Madame Myriam Lambert questionne le processus de sélection. Elle s'interroge concernant la possibilité d'utiliser d'autres critères : champs d'intérêt, comportement, etc. Madame Marie-Claude Matte répond qu'il faut éviter de faire preuve d'élitisme. Elle mentionne également qu'elle peut contacter les parents si elle estime que l'anglais ne convient pas à l'élève, si ce programme ne rend pas service à l'élève.

En complémentarité, madame Karyne Fecteau mentionne qu'on pourrait ajouter comme critère, l'implication des élèves, l'assiduité des devoirs, l'engagement, l'attitude de l'élève.

Madame Marie-Claude Matte mentionne que ce n'est pas suggéré, car cela impliquerait de la subjectivité dans la formation des groupes.

Madame Noémi Potvin ajoute que dans le sondage, on pourrait demander d'impliquer la réflexion de l'élève dans le choix. Monsieur Yves Poirier mentionne que cet aspect était dans la présentation préalable au sondage. Le personnel le mentionnait pour encourager la réflexion. Monsieur Yves Poirier ajoute que l'école veut des groupes équitables pour éviter d'avoir deux groupes faciles et deux groupes difficiles.

Madame Joanie Bélanger mentionne comprendre que ceux qui sont choisis seront plus chanceux.

Madame Julie Ferland demande si l'ajout de périodes en anglais pour (bonification) les deux classes régulières sont garanties. Madame Marie-Claude Matte répond que oui, à condition d'avoir les ressources humaines nécessaires. Par exemple, s'il manque un enseignant d'anglais en 3e année, on répond à ce besoin en premier avant d'ajouter en 6e année. Madame Noémi Potvin mentionne que c'est aussi une préoccupation pour le conseil d'établissement.

Madame Sophie Fortin demande si l'ajout de temps au régulier est réellement réalisable étant donné le manque de main-d'œuvre. Madame Marie-Claude Matte répond que les services éducatifs ont donné une réponse positive, notamment en raison du passage de 1.5 à 1 d'une ressource en anglais.

### 2. CONSULTATION – DÉCISIONS

## 2.1. Approbation de la répartition de l'anglais intensif pour l'année scolaire 2024-2025

Madame Noémi Potvin exprime sa tristesse quant à la diminution de l'offre de service. Bien qu'elle ait confiance en madame Marie-Claude Matte, elle nomme également avoir le sentiment de ne pas avoir fait le maximum des démarches afin de préserver l'offre de service actuel.

Madame Marie-Maude Matte mentionne qu'il manque actuellement quatorze (14) enseignants spécialistes en anglais dans le centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Donc, chaque école contribue, à sa manière, à la réorganisation de l'anglais intensif.

Madame Catherine Magny mentionne comprendre que le conseil d'établissement soit au détriment des décisions du CSSDN. Par la suite, elle interroge madame Marie-Claude Matte quant aux démarches faites par l'école de la Ruche afin d'obtenir plus de ressources humaines. Madame Marie-Claude Matte répond que cet aspect relève des ressources humaines du CSSDN, mais qu'en effet, qu'il arrive parfois que l'école soit en mesure d'interpeller des personnes directement pour venir combler un besoin, comme ce fut le cas, par exemple, de madame Anfal Hadj Aissa qui enseigne actuellement l'anglais à quelques groupes bien qu'elle soit non légalement qualifiée.

Madame Catherine Magny questionne quant à savoir si des démarches ont été entreprises avec les universités (stage) et l'immigration. Madame Marie-Claude Matte répond que ce sont les ressources humaines qui gèrent le partenariat avec les universités. Elle transmettra également au CSSDN l'idée soulevée de faire appel à l'immigration.

Madame Catherine Magny informe les membres du conseil d'établissement qu'en discutant avec son entourage dans le quartier, l'idée de la sélection aléatoire ne semble pas favorable pour la construction des groupes. Selon elle, comment pourrons-nous justifier à une famille que cette année l'enfant n'a pas été sélectionné?

Madame Marie-Claude Matte répond en mentionnant qu'elle ne veut pas créer de l'élitiste au sein de l'école de la Ruche. Elle rappelle le rôle de l'école primaire qui consiste à établir les fondations des matières de base telles qu'inscrites dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Pour le moment, c'est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre, et ce, en raison du manque de ressources humaines. Madame Marie-Claude Matte mentionne aussi qu'il est préférable que ce soit une pige, soit une sélection aléatoire, car elle est inquiète quant à la possibilité de créer deux groupes d'élite. Il est souhaitable que les autres élèves du régulier ne se sentent pas comme des classes « ordinaires ». Madame Marie-Claude Matte s'est inspirée, en consultant l'équipe enseignante, de la procédure du déplacement obligatoire d'élèves d'une école en cas de dépassement.

Madame Noémi Potvin mentionne que la période pour les questions des invités est maintenant terminée. C'est actuellement aux membres du conseil d'établissement de prendre la parole.

Madame Nancy Barlow mentionne que pour les titulaires de 5<sup>e</sup> année, la sélection des élèves n'est pas une tâche agréable. Dans le passé, elle explique qu'il y a eu des pressions de la part des collègues et des parents. Ainsi, pour les titulaires de 5<sup>e</sup> année, il est préférable d'opter pour la pige.

Madame Sara-Judith Labbé souligne qu'il arrive parfois que le milieu scolaire ait l'impression que ce sont les parents qui désirent davantage l'anglais intensif que leurs enfants. Elle met en avant le rôle des parents dans l'approche des discussions et des perspectives, soulignant leur responsabilité parentale.

Madame Nancy Barlow mentionne que pour les élèves n'ayant pas été sélectionnés, il est préférable que ce soit le résultat d'une pige plutôt qu'un choix subjectif. Malgré la déception, c'est plus facilement acceptable pour le jeune.

Madame Brigitte Boucher demande si les élèves du groupe de 5e/6e auront également accès au programme d'anglais bonifié (ajout de 2 cours par cycle, 12 %). Madame Marie-Claude Matte affirme que oui.

Monsieur Yves Poirier suggère qu'il serait intéressant d'inclure dans le sondage aux familles une question concernant l'intérêt pour la classe de 5e-6e année.

Madame Valérie Lefebvre questionne le pourcentage d'anglais ajouté pour les groupes de 6<sup>e</sup> année au régulier.

Madame Rodica Pastusac questionne quant à savoir s'il existe des critères de sélection au secondaire, par exemple pour les programmes sport-études. Madame Noémi Potvin mentionne que ses enfants fréquentent le Juvénat et qu'il y a une semaine de mise à niveau.

Madame Rodica Pastusac demande si des critères existaient auparavant. Madame Marie-Claude Matte répond de manière positive, mais qu'il était tout de même nécessaire de faire une sélection.

Madame Rodica Pastusac fait référence à la *page 5* de la présentation, notant qu'elle semble contenir des critères de sélection. Elle considère cela comme des critères contradictoires. Madame Marie-Claude Matte explique que ces critères sont liés au modèle 5 mois/5 mois et ce que modèle n'est plus possbile pour la prochaine année scolaire.

Par la suite, dans l'explication aux parents lors du sondage, il est recommandé d'impliquer l'élève dans le processus de prise de décision.

Madame Rodica Pastusac s'interroge sur la distinction entre le matin et l'après-midi. Monsieur Yves Poirier mentionne que pour lui et Anne-Marie Noël (la personne la plus concernée), la charge mentale est plus présente au quotidien. Il sera plus facile de compartimenter en optant pour une journée par cycle. Ce n'est pas un modèle favorisé par l'école de la Ruche.

Madame Catherine Magny interroge monsieur Yves Poirier sur la possibilité de revenir au conseil d'établissement afin de faire un portrait de la situation, et ce, en vue de prendre une nouvelle décision pour l'année 2025-2026. Madame Marie-Claude Matte répond en spécifiant qu'en plus du bilan prévu en janvier 2025 par les enseignantes, un communiqué sera fait pour le conseil d'établissement : bilan de fin d'année 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sara-Judith Labbé

**APPUYÉE PAR** madame Rodica Pastusac que la répartition de l'anglais intensif pour l'année scolaire 2024-2025 soit adoptée.

ADOPTÉ à l'unanimité

097 – CE R24/05/06-2

2.2. Approbation de l'ajout de l'anglais bonifié pour l'année scolaire 2024-2025

Madame Noémi Potvin interroge Madame Matte sur la possibilité de bonifier l'enseignement de l'anglais ou d'ajouter un projet particulier. Madame Marie-Claude Matte explique qu'elle a consulté les Service éducatifs et la direction générale en plus de consulter l'équipe-école. Ce choix implique des frais entre 8 000 et 12 000 \$ au sein des fonds de l'école. Madame Marie-Claude Matte a également réalisé un sondage auprès du personnel enseignant, dont les résultats sont le suivant : 16 membres de l'équipe sont pour et 4 membres de l'équipe sont contre. Elle souligne également qu'il est nécessaire de garder des fonds pour d'autres besoins.

Madame Noémi Potvin interroge les membres du conseil d'établissement à bonifier la proposition de 2 à 3 périodes. Madame Sara-Judith Labbé exprime ses préoccupations quant à l'implication importante de ressources, soulignant que l'ajout de trois cours d'anglais pourrait nécessiter des coupures de service dans d'autres niveaux. Elle mentionne également qu'avant de maîtriser l'anglais, il faudrait que les élèves sachent écrire correctement en français.

Madame Annie Gonthier mentionne également l'impact de cette décision sur d'autres aspects de la vie scolaire. Madame Marie-Claude Matte mentionne que le montant dépend de la personne qui accepte le contrat. Néanmoins, la proposition est une pratique probante. Madame Marie-Claude Matte propose aussi une pratique gagnante qui consiste à libérer les titulaires pour fournir un soutien, ce qui peut aider à financer une partie de l'initiative.

Madame Marie-Claude Matte mentionne ensuite que l'ajout de deux périodes est une occasion de vivre des projets intéressants avec une réorganisation possible de l'horaire. Madame Noémi Potvin suggère l'idée de créer un projet particulier (spécifique) qui apporterait une plus-value pour le programme régulier. Monsieur Yves Poirier mentionne que cette idée a déjà été réalisée dans les années passées, et ce, sous forme de projets spéciaux. Madame Marie-Claude Matte informe que l'idée doit venir des enseignants puisque ce n'est pas un élément inclus dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Madame Marie-Claude Matte adressera la proposition aux enseignants, mais nomme aussi que les projets entrepreneuriaux s'inscrivent dans l'idée soulevée.

Madame Noémi Potvin souligne l'importance de prendre une décision dans le meilleur intérêt pour les élèves.

Lors de l'envoi du sondage aux parents, madame Catherine Magny suggère de rendre l'option du groupe régulier aussi intéressante que l'anglais intensif. Il faudrait alors nommer par exemple des plus-values (ex : projets interdisciplinaires ou projets particuliers)

Madame Marie-Claude Matte entend le message, mais estime que c'est trop tard pour l'année prochaine. Elle portera tout de même le message à l'équipe pédagogique.

Monsieur Yves Poirier propose la possibilité de faire la période du service de garde (heure du diner) en anglais (ex. parascolaire) pour les deux groupes du régulier. Madame Marie-Claude Matte reconnait que l'idée est intéressante et qu'elle mérite réflexion tout en soulignant que les ressources sont incertaines pour l'année prochaine.

Madame Nathalie Jean questionne quant à répertorier les activités existantes pour valoriser les classes régulières dans la communication aux parents.

Madame Annie Gonthier suggère d'ajouter une plus-value dans les groupes du régulier et de réfléchir en cours d'année. Madame Marie-Claude Matte propose de nommer un nom général, sans être spécifique, pour éviter les contraintes. Elle mentionne également qu'il est possible pour les titulaires de commencer un programme en janvier en plus de nommer que ce sera surement un enseignant précaire qui obtient la classe. Madame Catherine Magny propose de mettre en avant des projets inspirants comme celui de madame Nancy Barlow avec le projet avec des élèves du Sénégal.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Magny

**APPUYÉE PAR** madame Audrey Morin que l'ajout de l'anglais bonifié (2 périodes/cycle supplémentaire) pour l'année scolaire 2024-2025 (la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et la 6<sup>e</sup> année régulière) soit adopté.

ADOPTÉ à l'unanimité

097 – CE R24/05/06-3

#### 3. AUTRES POINTS

## 3.1. Date de la prochaine réunion : mercredi 29 mai 2024

La tenue de la prochaine séance du conseil d'établissement sera le 29 mai 2024.

Madame Noémi Potvin invite également les parents invités à s'impliquer et à participer à l'assemblée générale l'année prochaine : année scolaire 2024-2025.

#### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 4.1. Heure de la levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé à 20h11,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noémi Potvin QUE la séance soit levée. APPUYÉE par madame Nancy Barlow

Noémi Potvin Présidente Marie-Claude Matte Directrice